

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RADIO NUMÉRIQUE TERRESTRE

RADIO PANIK asbl
49 rue Saint-Josse
1210 Bruxelles

Question A.1

Quels types de programmes souhaiteriez-vous entendre/diffuser en numérique? Musique, talk, classique, jazz, information, vie communautaire ... Cette question s'adresse tant au public qu'aux opérateurs potentiels.

L'offre en RNT devrait selon nous refléter une réelle diversité : privilégier la présence de différents types de radio, c'est à dire entre autres choses garantir la présence au niveau de chaque province d'au moins une radio associative non commerciale, aux côtés des radios privées et publiques. La région bruxelloise, qui compte plusieurs projets de ce type, ne devrait évidemment pas perdre en diversité et il nous semble donc indispensable que tous les projets associatifs se retrouvent sur la RNT. Ceci nous semble bien plus important que de multiplier les radios thématiques musicales par genres et sous-genres, par exemple, au risque de n'avoir que des robinets à musique, sans présence humaine : ce ne serait qu'une diversité de façade, et c'est une mission déjà largement remplie par quantité de webradios.

Question A.2

Avez-vous un projet radiophonique à proposer pour la future plateforme numérique terrestre ? Merci d'en donner une brève description.

Nous souhaitons proposer en diffusion numérique les programmes de notre service FM actuel.

Radio Panik est une radio libre qui se définit comme radio associative d'expression et de création et comme radio multi- et interculturelle. Elle a été créée en 1983 à l'initiative d'un groupe de personnes militant contre le racisme et pour les droits de l'homme.

Radio Panik a donc fait partie de cette première génération de radios libres considérées comme " engagées " pour leur action militante en faveur d'une approche critique de l'information. Si son investissement au niveau local, tant au niveau social que culturel, s'est peu à peu imposé comme l'un de ses objectifs prioritaires, elle n'a jamais perdu de vue cette mission " généraliste " et demeure, au sein d'un paysage médiatique de plus en plus uniforme, un outil de communication dont la position marginale favorise la liberté, l'indépendance et la diversité.

Radio Panik regroupe aujourd'hui plus de 150 bénévoles produisant une cinquantaine d'émissions différentes. Parmi ces programmes, on retrouve des magazines culturels spécialisés (poésie, cinéma, bande dessinée, poésie sonore, ...), des agendas culturels, des magazines musicaux souvent centrés sur des genres peu représentés dans les autres médias, des émissions d'information (débat, conférences, reportages, documentaires, ...) et des émissions de création radiophonique et sonore.

Question B.1

Quel type de couverture (communautaire ou provinciale) correspondrait le mieux à votre projet radiophonique? Veuillez indiquer les raisons de votre choix.

Provinciale.

Notre projet s'adresse à Bruxelles et ses environs et nos émissions couvrent déjà régulièrement des sujets liés à ce qui se passe dans le reste de la province. Nous ne pensons pas, par contre, disposer des moyens nécessaires pour couvrir l'actualité au niveau communautaire et nous souhaitons conserver un ancrage relativement local.

Question B.2

De manière générale, le cahier des charges pour les nouveaux services radiophoniques devrait-il être identique à celui d'un réseau provincial ou communautaire sur la FM, ou bien, s'agissant d'une nouvelle plateforme technologique, les obligations des nouveaux services devraient-elles être revues à la baisse ? Merci de développer votre réponse et de donner des suggestions s'il échet.

Nous ne voyons à priori pas de raisons pour lesquelles les cahiers des charges devraient être revus à la baisse.

Question B.3

De manière plus spécifique, selon quels critères un opérateur communautaire pourrait-il être autorisé à être diffusé sur un multiplexe provincial?

Un décrochage provincial ne devrait être autorisé que moyennant un pourcentage relativement élevé de production propre à ce nouveau service provincial, et non pour des raisons purement commerciales (décrochages publicitaires)

Question B.4

S'il était possible de dégager des fréquences de petite puissance pour couvrir les grandes villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seriez-vous intéressé par une place sur un multiplexe urbain ?

Comme indiqué plus haut, nous préférons revendiquer une diffusion à l'échelle provinciale. Si celle-ci est assurée, nous ne sommes donc pas intéressés par un multiplexe urbain, même si ce dernier peut garder toute sa pertinence pour d'autres projets.

Question B.5

Considérez-vous que les pouvoirs publics devraient intervenir dans la recherche d'un équilibre dans l'exploitation du marché publicitaire, par exemple entre différentes zones de chalandise (provinciales / communautaires) et le cas échéant, comment ?

Question C.1

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements pour le simulcast de votre service radiophonique ?

Notre budget actuel ne nous permet pas d'assumer ces coûts supplémentaires. Une solution devrait être trouvée pour que le passage au numérique des « radios associatives et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente » soit pour elle une opération blanche : ces radios strictement non commerciales ne verront en effet pas leurs revenus augmenter suite à la transition, et leurs budgets reposent souvent sur des équilibres précaires.

Parmi les coûts supplémentaires liés à la transition, il conviendrait également de ne pas oublier ceux qui sont liés aux droits d'auteurs. En effet, avec la multiplication des formats de diffusion, les éditeurs font face à une multiplication des factures et ne tarderont guère à payer bien plus qu'il y a quelques années. Pourtant, les gens n'écoutent pas plus la radio qu'avant et rien n'a donc changé en terme de « communication au public d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur ». De plus, les tarifs liés à une audience potentielle, et non une audience réelle, risquent là aussi de provoquer une explosion des coûts. Il nous semble donc nécessaire qu'à l'occasion de la transition numérique, la tarification soit remise à plat et négociée. Les pouvoirs publics ont, évidemment, un rôle à jouer dans cette discussion.

Question C.2

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements (soit 1800€ HTVA/kbps au lieu de 1000€ HTVA) pour un nouveau projet radiophonique (qui n'est pas diffusé sur la FM) ?

Sans objet dans notre cas.

Question C.3

Faudrait-il élargir l'aide à la diffusion aux autres radios indépendantes ? Quels seraient les critères et les mécanismes de soutien les plus équitables ?

A priori, non. La question nous semble en tout cas impossible à aborder sans tenir compte du fait qu'une couverture géographique plus grande devrait permettre à ces radios d'augmenter leurs revenus publicitaires.

Question C.4

Avez-vous des suggestions à formuler au sujet de l'aide à la diffusion ?

Nous vous renvoyons aux réflexions complémentaires qui figurent en fin de document.

Question D.1

*Pourriez-vous donner une appréciation (sur 5, très mauvais étant 0, 5 étant excellent) de la qualité sonore des échantillons A, B et C? Echantillons (Musiq3) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>
De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit.
Les participants sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.A.*

Question D.2

De quel débit audio aimeriez-vous idéalement disposer ?

> *Le cas échéant, pour le simulcast de votre service diffusé sur la FM ?*

64kbps

> *Le cas échéant, pour un nouveau service exclusif à la plateforme numérique ?*

Question D.3

*Estimez-vous qu'un débit audio minimum devrait être fixé ? Si oui, quel serait ce débit audio minimum ? Deux débits (Classic21 en 32kbps et en 56kbps) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>
De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit.*

56kbps

Question D.4

Envisagez-vous de produire des données associées ?

Peut-être pas immédiatement, mais à moyen terme, oui.

Question D.4.1

Si oui, de quel type (texte, images, les deux) ?

Texte

Question D.4.2

Pour quel type de contenu (pochette de disque, météo, info-trafic, ...)?

Références des morceaux diffusés et information sur le contenu des programmes

Question D.5

*De quel débit souhaitez-vous idéalement disposer pour diffuser vos données associées ?
Les éditeurs de services existants ou potentiels intéressés sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.B*

Question E.1

Etes-vous favorable à cette disposition ? Dans la négative, quelle alternative proposez-vous ?

Favorable

Question E.2

Estimez-vous souhaitable de revoir les dispositions décrétales en matière d'autorisation pour adopter une approche plus cohérente avec la multiplication des plateformes de diffusion, ou à tout le moins une harmonisation des échéances des autorisations FM en fonction du calendrier de déploiement de la radio numérique par les autorités ?

Il nous semble en tout cas important que les mesures nécessaires soient prises pour ne pas multiplier inutilement les remises de dossiers pour des services identiques dont seul le mode de diffusion diffère.

Question E.3

Comment envisagez-vous votre avenir sur la FM au-delà des cinq prochaines années ? De manière générale, quel usage préconisez-vous pour la bande FM après basculement de la majorité des auditeurs vers les plateformes numériques ?

Nous ne sommes pas favorable à une extinction programmée de la diffusion FM. Celle-ci devrait pouvoir être maintenue par les différents opérateurs aussi longtemps qu'ils l'estiment nécessaire, et cette durée nous semble impossible à évaluer aujourd'hui.

Il nous semble important aussi que les pouvoirs publics veillent à ce que les publics les plus fragilisés ne soient pas pénalisés par cette transition technologique (personnes âgées, populations les plus pauvres, ...).

Dans la perspective, quand même encore très lointaine, de « places qui se libèrent » sur la bande FM, nous pensons qu'une priorité devrait être donnée à des initiatives locales de types associatives, non commerciales et participatives.

Quelques réflexions complémentaires

1) de l'obsolescence programmée

L'introduction à la consultation note le caractère hypothétique du lancement d'une offre radio numérique terrestre, il n'en est pas moins vrai que tous les signaux reçus la donnent comme inéluctable. Il apparaît dès lors pertinent de noter à l'occasion de cette consultation publique que cette transition revêt toutes les caractéristiques de ce qu'Ivan Illich a nommé « l'obsolescence programmée ».

Il s'agit en effet, sous l'impulsion d'entreprises industrielles, de la mise au rebut de millions de postes de radio dont bon nombres fonctionnent depuis des dizaines d'années et leur remplacement par des appareils dotés d'une technologie plus complexe et plus fragile.
[une enquête française notait la présence, en moyenne, de trois postes par ménage]

Alors que Radio Panik a diffusé pendant des années l'émission "objecteurs de croissance" et que les idées développées dans celle-ci sont encore vives, et nécessaires, un chantier tel que celui de la transition numérique ne nous apparaît pas forcément comme pertinent.

Cela étant, acceptons le cadre hypothétique posé par la consultation, et posons d'autres points.

2) de l'équilibre dans les multiplexes

Il ne faudrait pas reproduire par la division de la capacité des multiplexes les problèmes de rareté (scarcité) qu'avait la bande FM; qu'il arrive un jour où une offre de service (jugée intéressante par le CSA) ne puisse être diffusée par "manque de place" serait dommage.

Les exemples de répartitions donnés dans la consultation laissent penser une rigidité, là où la souplesse dans la division d'un multiplexe devrait être un atout. Il devrait effectivement être possible pour ceux-ci de diviser la bande passante en autant de tranches que d'éditeurs abonnés, le CSA continuant sa mission d'assurer diversité et pluralité sur les ondes.

3) de la diffusion des radios associatives et d'expression...

Dans la diffusion numérique, le coût de diffusion d'un éditeur est déterminé par le coût de l'abonnement à son multiplexe, en présence d'un seul opérateur de multiplexe, il est dès lors facile de calculer les revenus de celui-ci.

À pleine capacité, nous aurions donc deux réseaux communautaires d'une capacité de 17 radios, soit $2 \times 17 \times 64000$ € et quatre réseaux communautaires de la même capacité, soit $4 \times 17 \times 16000$ €, ce qui donne un total de 3 264 000 €.

Comme noté dans notre réponse (C.1) il est important pour Radio Panik, et on l'imagine pour les autres radios associatives d'expression..., que le passage au numérique soit une opération blanche. Pour réaliser ceci, le multiplexeur pourrait avoir une obligation de transporter à titre gratuit les

radios reconnues, ce qui correspondrait à un coût (hypothèse de 16 radios, chacune ayant une tranche de 64kbps) de 256 000 €, soit 7,8% du revenu total, qu'il resterait alors au multiplexeur à financer, que ce soit en augmentant légèrement ses tarifs de transport, ou en demandant un subside.

4) de la transmission du signal

Les chiffres donnés concernant les investissements nous laissent perplexes, que ce soit dans leurs montants ou dans leur proportionnalité au coût de diffusion.

La plupart des radios disposent déjà de l'infrastructure de numérisation de leur signal, ne fut-ce que dans la diffusion de leur stream, et aucun obstacle technique ne devrait empêcher la même infrastructure de permettre l'acheminement du signal de l'éditeur de service au multiplexe.

Cela étant, la consultation note à raison qu'« il existe [pour le relais du signal] différentes solutions avec différents niveaux de fiabilité mais dont le coût varie grandement », à défaut d'autres grands investissements qui nous échapperaient, l'action du pouvoir public devrait être concentrée là-dessus, en s'élevant au-dessus des spécificités des radios, par exemple en développant (finançant le développement) des outils et technologies nécessaires à une transmission d'un signal de qualité et disposant d'une latence faible.

Un tel développement, rassemblant les travaux d'une association comme Xiph, créateurs de codecs libres d'utilisation (dans le cas présent, le codec Opus), à des logiciels libres existants, permettrait d'offrir à tous les éditeurs de la Communauté française (et au-delà) de quoi améliorer grandement et à moindre coût la transmission de leur signal.